

LANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS ET COMPÉTENCES DES ENTREPRISES ADAPTÉES

MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR CRÉER 40 000 MISES EN EMPLOIS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE DES ENTREPRISES ADAPTÉES

Ce mercredi 7 novembre, sous le Haut Patronage de Madame la Ministre du Travail Muriel Pénicaud, une dizaine de travailleurs handicapés ont signé les premiers CDD Tremplin de l'histoire du secteur adapté. Une première pierre à l'édifice des 40 000 nouveaux emplois à créer pour le secteur adapté d'ici 2022. Cette nouvelle forme de contrat fait en effet partie des mesures phares mises en place par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » pour faciliter la création d'emplois durables auprès des personnes en situation de handicap.

Cette loi, promulguée suite à un important travail de concertation mené entre le Gouvernement, l'UNEA et les représentants majeurs du secteur (APF France Handicap, UNAPEI, ANRH, APAJH, FAF, FEHAP, GEPSO...), prévoit en effet de doubler le nombre d'emplois en Entreprises Adaptées d'ici 2022. Il passera ainsi de 40 000 à 80 000 emplois.

La mobilisation générale est indispensable pour relever le défi de ce changement d'échelle des Entreprises Adaptées, car comme le précise Cyril Gayssot, Président de l'UNEA « *sans développement économique du secteur, il n'y a pas de création d'emplois* ».

L'UNEA mobilise l'ensemble des acteurs économiques pour relever le défi

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées s'est donc mise en ordre de marche pour mobiliser l'ensemble des partenaires à travers deux instances : **L'Observatoire des Métiers et des Compétences des Entreprises Adaptées** et le **Laboratoire des Innovations Inclusives - LAB2i**. Ces instances ont pour objectif de réunir en un seul et même lieu tous les acteurs du secteur : le Gouvernement, les représentants majeurs du secteur adapté, mais aussi de grands groupes et entreprises pour lutter contre le chômage des personnes en situation de handicap : Airbus, LVMH, la Société Générale, la SNCF, Altran, CGI, Sharp, Thales, etc. ont notamment rejoint le mouvement.



De g. à d. : Cyril Gayssot - Président de l'UNEA, Luc GATEAU - Président UNAPEI, Antoine FOUCHER - Ministère du Travail, Florence GELOT - Ministère des personnes handicapées, Carine CHEVRIER DGEFP, Serge WIDAWSKI - Directeur Général APF Entreprises, Sébastien RAYNAUD - Directeur de RECYCLEA, Thibaut GUILLUY Directeur Général de ARES et Guillaume HOUZEL, Directeur de programmes, Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi.

Signature des premiers CDD Tremplin

Une dizaine de travailleurs handicapés ont signé les premiers Contrats à Durée Déterminée Tremplin de l'histoire du secteur adapté, en présence d'Antoine FOUCHER, Directeur de Cabinet de Madame La Ministre Muriel PENICAUD. Des contrats signés avec RECYCLEA, Login's, et APF France Handicap 93, des Entreprises Adaptées de différents secteurs : recyclage DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), logistique et informatique.

Cette nouvelle forme de contrat est dédiée aux personnes en situation de handicap dans les Entreprises Adaptées avec obligation de moyens pour un placement durable du collaborateur à l'issue de sa mission. Au vu de l'accueil favorable des dirigeants d'Entreprises Adaptées pour ce contrat, l'UNEA prévoit la signature d'environ **300 CDD Tremplin** d'ici la fin de l'année.

Le CDD tremplin fait partie des 3 expérimentations mises en place par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » pour faciliter la création d'emplois durables auprès des personnes en situation de handicap.

Lab2i et Observatoire des Métiers et des Compétences des Entreprises Adaptées : L'UNEA mobilise l'ensemble des acteurs économiques

En mai 2018, l'UNEA, par son expertise acquise depuis plus de trente ans au service des travailleurs en situation de handicap, lançait son **Laboratoire des Innovations Inclusives - Lab2i** : un espace de réflexion et de propositions pour relever le défi de l'inclusivité, c'est à dire de la pleine citoyenneté, des personnes en situation de handicap. Le « Lab2i » doit permettre de réfléchir aux meilleures solutions à mettre en œuvre afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un emploi en milieu ordinaire par un contrat de travail durable de droit commun. Il s'agit donc d'imaginer et proposer les meilleures réponses à apporter au besoin d'accompagnement spécifique de la personne en situation de handicap, en partant de son choix de vie professionnelle. Le Lab2i est composé de trois collèges :



1. **Collège des élus** : constitué d'élu(e)s de sensibilités différentes et de parlementaires mobilisés sur le sujet du travail et du handicap et désireux de s'impliquer ;
2. **Collège d'experts** : constitué de médecins, sociologues, économistes, statisticiens, etc.
3. **Collège de professionnels** (salariés, employeurs) : constitué de fédérations et d'associations représentatives des PSH, d'entrepreneurs sociaux, d'indépendants et de professionnels en lien avec l'accompagnement et la formation des PSH.

Quelques mois après ce lancement, l'UNEA vient renforcer le Lab2i en y intégrant un nouvel outil phare de sa mobilisation : **l'Observatoire des Métiers et des Compétences des Entreprises Adaptées**. Ce nouvel outil de prospection, de veille et d'action permettra notamment d'identifier les grandes tendances et besoins des Entreprises Adaptées et de favoriser la mise en relation des différentes parties prenantes du secteur grâce à une grande plateforme d'échanges.

Cet Observatoire est composé d'un comité de pilotage et de 3 commissions (Changement d'échelle des Entreprises Adaptées, Parcours professionnels en Entreprises Adaptées et développement prospectif du secteur adapté) qui se réuniront deux fois par an à Paris.

Ce rapprochement permettra de démultiplier l'intelligence collective de toutes les parties prenantes des Entreprises Adaptées, pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap. Ces deux instances permettront tout autant d'innover que d'agir. L'Observatoire alimentera en effet de ses enquêtes et études prospectives le LAB2I, tout comme les experts, les professionnels et les élus du LAB2I pourront éclairer et orienter les travaux et production des commissions de l'Observatoire. Chacune des deux instances aura vocation à accompagner les entreprises adaptées dans leur changement d'échelle.

Développer l'emploi durable des personnes en situation de handicap : les mesures phares

L'engagement national « Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022 », signé le 12 juillet dernier par Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Sophie Cluzel, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, ainsi que la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », promulguée le 5 septembre dernier, correspondent à l'ambition de l'UNEA. Cette dernière veut en effet renforcer l'entrepreneuriat social et le changement d'échelle dans une optique inclusive afin de favoriser la création d'emplois durables auprès des personnes en situation de handicap.

Cet engagement national doit permettre aux entreprises adaptées de jouer un rôle majeur dans l'objectif de réduction du chômage des personnes handicapées fixé par le Gouvernement.

Pour relever le défi de la mise à l'emploi de **40 000 nouveaux postes** pour les personnes en situation de handicap d'ici 2022, dont 26 200 sont déjà prévus pour 2019, voici les mesures phares :

- **Un effort budgétaire du Gouvernement** qui porte les aides publiques à **500 millions d'euros** par an d'ici à 2022.
- **Moderniser le modèle des Entreprises Adaptées** par un renforcement de l'optique inclusive, de l'accroissement de la performance économique et de la capacité d'innovation.
Le renforcement de la réponse accompagnée par la mise à disposition : accompagnement des entreprises souhaitant dépasser leurs obligations légales en termes de recrutement de personnes en situation de handicap.
- **Mettre en place des 3 expérimentations**, dont l'un des objectifs est de favoriser l'accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés vers les autres entreprises afin, à moyen terme, de consolider la mission des entreprises adaptées vers l'emploi ordinaire :
 1. **Le Contrat à Durée Déterminée Tremplin** : un CDD dédié aux personnes en situation de handicap dans les Entreprises Adaptées avec obligation de moyens pour un placement durable du collaborateur à l'issue de sa mission.
 2. **L'Entreprise Adaptée de Travail Temporaire** : création d'une Entreprise Adaptée exclusivement consacrée au placement des personnes en situation de handicap.
 3. **L'Entreprise adaptée pro-inclusive** : ces entreprises seront créées en 2019 sur le principe d'une mixité entre personnes en situation de handicap et autres travailleurs : pour un équivalent temps plein travailleur handicapé créé, un équivalent temps plein travailleur « autre » devra également être recruté. C'est ici l'expérimentation d'une Entreprise Adaptée libérée ; libérée de toute contrainte de contingent budgétaire par un contingent autorégulé afin d'accélérer et accroître le changement d'échelle économique, nécessaire à la création exponentielle d'emplois de personnes en situation de handicap.

Pour 2019, le Gouvernement a déjà confirmé la création de 3 900 postes dédiés à ces expérimentations.

Les Entreprises Adaptées : un modèle inclusif efficace

Le modèle des Entreprises Adaptées est un modèle inclusif qui fonctionne. Le soutien de l'État sur les 10 dernières années a permis aux Entreprises Adaptées de se développer et de se positionner sur de nouveaux secteurs d'activités offrant ainsi de nouvelles opportunités professionnelles aux personnes en situation de handicap. En 2008, la France comptait 600 Entreprises Adaptées. En 2018, elles sont près de 800. Leur chiffre d'affaires est passé de 900 millions d'euros en 2010 à 1,5 milliard d'euros en 2017, créant ainsi près de 6 500 emplois nets supplémentaires. Autofinancées à 80%, elles créent de la richesse et génèrent des emplois durables et de qualité dans de nombreux secteurs, permettant aux personnes en situation de handicap de se réaliser professionnellement et de s'intégrer socialement en rompant leur isolement. Les Entreprises Adaptées proposent et offrent une réponse à la nécessité d'adapter le contexte et les situations liés au handicap de leurs collaborateurs.

En savoir plus sur l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)

L'Entreprise Adaptée est une entreprise à but social qui emploie durablement un minimum de 80% de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère plus de 580 Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés. Celle-ci emploie près de 35 000 collaborateurs handicapés et ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros en 2017.

L'Équipe Adocom, Anaïs, Sandra & C° – Service de Presse de l'UNEA
vous remercie de votre attention.
Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : adocom@adocom.fr

 **ADOCOM®-RP**

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION
11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08
e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr
Qualification : Agence Certifiée OPQCM